

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 406 promulguant le décret du 26 Aout 1914 (Guerre), portant création d'indemnités pour charges de famille.

n° 406

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
17 novembre 1914

Numéro JO
n° 217 du 30/11/1914

Date du numéro
30 novembre 1914

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884:

Vu le décret (guerre) du 26 Août 1915, portant création d'une indemnité pour charges de famille, publié au Journal Officiel de la République Française du 5 Septembre 1914

Vu l'instruction (guerre) du 26 Août 1914 pour l'application dudit décret: Vu la circulaire ministérielle (Colonies) du 2 Octobre 1914 portant application aux troupes stationnées aux colonies du décret précité du 26 Août 1914:

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans la colonie, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 26 Août 1914 susvisé. Art.2

- Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et affiché partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonie.

Fernand DELTEL.